



REGLE D'UTILISATION DES SALLES

Décision du Comité Directeur du 01 juillet 2019 applicable dès la saison 2019/2020

Chaque utilisateur, licencié ou non, des structures mises à disposition se doivent de respecter les lieux.

- Les bouteilles et autres détritrus doivent être ramassées et mis dans les poubelles.
- Tous les ballons et les cônes doivent être rangés dans le local prévu à cet effet.
- Les chasubles doivent être ramassés et, soit accrochés au porte manteau dans la salle, soit mis dans la poche prévue à cet effet.
- La salle de réception doit être rangée et remise en l'état de propreté trouvée.

Le dernier utilisateur devra s'assurer, avant son départ :

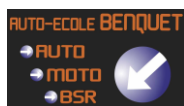
- Que toutes les lumières sont éteintes,
- Que tous les radiateurs sont coupés,
- Que les salles sont rangées.

Il sera responsable de la fermeture de celles-ci.

Toute dégradation causée dans les salles, entraînant un défraiement par le club, sera refacturée au responsable.

La Présidente, Corinne DULOAT.

PARTENAIRES PRINCIPAUX



Siège administratif : rue des écoles - 40180 CANDRESSE 05 58 91 94 73
Siège social : rue des jonquilles - 40100 DAX 05 58 74 18 70
Mail : adour-dax-basket@orange.fr
Siret : 513 213 199 00013

site : <http://www.adour-dax-basket.lebasket.net>